

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
09/03/21	09/04/21	69-DDPP-023

1. Intitulé du projet

"BAUREALS - Blocs opératoires, Accueil des Urgences, Réanimation Lyon Sud"

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

HOSPICES CIVILS DE LYON

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

LE MOIGN Raymond, Directeur Général des Hospices Civils de Lyon

RCS / SIRET

2 6 6 9 0 0 2 7 3 0 0 3 2 4

Forme juridique

Etablissement public de Santé

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39.a)	Travaux et construction créant une surface plancher de 10 627 m ² (> 10 000 m ²)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Restructuration et extension des bâtiments 3A et 3B de l'hôpital Lyon Sud.

La nouvelle extension du bâtiment 3A est prévue sur 6 niveaux dont un en sous-sol.

L'ensemble des bâtiment 3A-3B constitue un ERP de type U et de catégorie 1.

Les nouveaux locaux (créés et réhabilités) seront connectés à la chaufferie et à la centrale des groupes électrogènes existantes du site (activité classée à enregistrement au titre de la rubrique 2910 de la réglementation des ICPE). Ces deux équipements ne nécessitent pas d'être redimensionnés à l'occasion de ce projet.

Le projet prévoit une augmentation de capacité de la rubrique 2925 - Ateliers de charge électrique (ajout de 72 kW) déjà déclarée (voir arrêté préfectorale du 30/09/2011). L'augmentation n'implique pas de dépassement de seuil et donc de changement de nomenclature pour cette rubrique et reste à Déclaration.

4.2 Objectifs du projet

Cette opération a pour but de restructurer, moderniser, sécuriser les services d'urgences, de blocs opératoires et de soins critiques de l'Hôpital Lyon Sud. L'objectif est d'augmenter la capacité d'accueil des urgences et de fluidifier le parcours des patients, regrouper les blocs opératoires et de moderniser les installations techniques.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'opération de travaux comprend deux sous opérations.

- Une première opération concerne la construction d'un bâtiment modulaire pour locaux tertiaires de 1322m² répartis sur 3 niveaux. Elle permettra de délocaliser des activités et ainsi d'assurer la continuité des soins pendant les travaux de la seconde opération. Les travaux se déroulent sur une période de 6 mois de juin à décembre 2021.
- La seconde opération sera réalisée en 2 phases de travaux sur une durée globale de 52 mois.
 - La première phase de travaux concerne la restructuration et l'extension du Service Accueil Urgences. Les travaux se déroulent sur une période de 12 mois prévue de mars 2022 à mars 2023.
 - La seconde phase de travaux concerne la restructuration et extension du bâtiment 3A pour la réalisation d'un ensemble regroupant trois niveaux de blocs opératoires et leurs annexes, un service de soins critiques et un plateau logistique. Les travaux se dérouleront de novembre 2022 à juillet 2026.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le bâtiment accueillera les fonctions suivantes:

- URGENCES
- SOINS CRITIQUES
- BLOCS OPERATOIRES et ses locaux de support (dont arsenal délocalisé)
- UNITE DE CHIRURGIE AMBULATOIRE
- PHARMACIE A USAGE INTERIEUR
- PLATEFORME LOGISTIQUE
- IMAGERIE D'URGENCE
- LOCAUX POUR L'ÉTABLISSEMENT FRANCAIS du SANG
- ESPACES TERTIAIRES

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire BAUREALS -Blocs opératoires, Accueil des Urgences, Réanimation Lyon Sud

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface plancher créée	10 627 m ²
Longueur	70 m
Largeur	52 m
Hauteur	21 m
Surface au sol	3 897 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Hôpital Lyon Sud, 165 Chemin du
Grand Revoyet 69310 Pierre Bénite

Coordonnées géographiques¹

Long. 04° 80' 75" Z

Lat. 45° 70' 24" 5

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___

Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___

Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Le projet consiste à une réhabilitation et extension des locaux de l'Hôpital Lyon Sud (bâtiment 3A). Cela s'inscrit dans le programme de modernisation et réhabilitation de l'hôpital.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

L'autorisation d'exploiter de l'Hôpital Lyon Sud a été délivrée le 30/09/2011. Le projet fera l'objet d'un permis de construire voir 4.4

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'État dans le département du Rhône et la métropole de Lyon 2019-2023, approuvé par arrêté préfectoral n° 69-2020-07-09-010 le 09/07/2020 Les équipements générateurs de bruits font l'objet de dispositifs de réductions afin de respecter cette réglementation.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les communes d'OULLINS et PIERRE -BENITE possèdent un PPRN (PPRI du Grand Lyon). Les communes d'OULLINS, PIERRE-BENITE et SAINT-GENIS-LAVAL sont inscrites dans le PPRT de la vallée de la chimie du Rhône.</p> <p>Cependant la zone du projet se trouve en dehors des zones concernées par le PPRN et le PPRT, ainsi le projet n'est pas contraint par ces plans de préventions.</p> <p>PPRN : approuvé le 05/06/2008 pour OULLINS et PIERRE BENITE PPRT: approuvé le 19/10/2015 pour OULLINS, PIERRE BENITE et SAINT GENIS LAVAL</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Lequel et à quelle distance ?</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Seulement dans le réseau public d'alimentation en eau potable, le projet ne modifie pas le raccordement actuel au réseau public. De plus il n'y a pas d'augmentation du nombre de lits (voir annexe) et donc de la consommation.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation des sous-sol et les travaux de terrassement nécessiteront l'évacuation de 19 500 m3 de terre
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation des sous-sol et les travaux de terrassement nécessiteront de 5 600 m3 de remblais
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se trouve sur un périmètre de production de ruissellement prioritaire (voir PLU-H du 15/06/2020 de la commune de Pierre-Bénite). Les eaux pluviales seront collectées puis infiltrer par des massifs d'infiltration.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce projet ne présente pas de risque sanitaire pendant son activité. De plus pendant les travaux des dispositions sont prévues pour maîtriser le risque de dissémination des germes pathogènes via l'air, l'eau et les déchets.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les équipements techniques (Centrales de traitement d'air, groupes froids...) seront conforme aux exigences acoustiques réglementaires.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des vibrations pourront être constatées uniquement pendant les phases de terrassement et fondation du chantier d'extension du bâtiment. Cela représente une courte durée d'exposition.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le bâtiment d'extension émettra de la lumière depuis les locaux en service pendant la nuit (service de soins critiques et d'urgence notamment). Les abords et extérieur du projet seront pourvus d'éclairage urbain.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les réseaux d'eau usées seront raccordés au réseau d'assainissement du site lui-même raccordé au réseau collectif, le site dispose d'une autorisation de rejet délivré par le Grand Lyon. Le projet n'engendre pas de modification significatif sur les volumes rejetés par l'Hôpital Lyon Sud (voir annexe sur les évolutions d'activité dues au projet). Les eaux pluviales de l'extension créée dans le cadre du projet seront collectées vers des massifs d'infiltration dimensionné selon le logiciel parapluie.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'activité réalisée dans le bâtiment est source de déchet non dangereux (DAOM) et déchets dangereux à risque infectieux (DASRI). Ces types de déchets sont déjà produits par les activités présentes sur le site, le projet BAURéaLS n'engendre pas de modification significatives des volumes de déchets (voir annexe sur les évolutions d'activité dues au projet). Ces déchets sont traités par filières spécifiques.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet BAURéaLS se trouve à proximité des projets suivants (non- pilotés par les HCL) ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public :

- "ZAC Vallon des Hôpitaux"

Le projet est situé à l'intérieur de la parcelle de l'hôpital en dehors de la ZAC

- "Projet de prolongement de la ligne B du métro aux hôpitaux Lyon Sud, présenté par le syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise(SYTRAL)"

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Projet excédentaire/déficitaire en matériaux: Les volumes de remblais et déblais sont faibles et ne présentent pas d'incidences sur l'environnement

Projet se situant sur une zone prioritaire de production de ruissellement : En accord avec les prescriptions du PLU-H le projet prévoit l'ajout de 2 massif d'infiltration de 211 m² et de 165 m² pour limiter les ruissellements.

Projet source de bruit : Les équipements gérant des émissions sonores font l'objet de dispositif de types pièges à sons et socle anti-vibratiles afin d'être conforme aux exigences acoustiques réglementaires.

Projet source d'émission lumineuse : Les émissions lumineuse sont causés par les lumières des bureaux ainsi que par l'éclairage urbain extérieur, il s'agit de dispositif de faible intensité lumineuse qui seront peu visible en dehors du site. L'impact causé par ces émissions est inexistant.

Rejet des activités du projets : Les rejets (aqueux ou déchets) seront identique en terme de quantité et qualité aux rejets actuelles. Il n'y a pas d'impact de ce projet sur ce point.

Risque Sanitaire : Voir annexe 7 : "Description des mesures visant à diminuer la dispersion des germes pathogènes durant les travaux"

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet BAUREALS n'engendre pas de modification significative de l'activité hospitalière mais vise à améliorer son fonctionnement.

Il se situe sur une zone qui est un périmètre prioritaire de production de ruissellements, possédant un PPRT, PPRI.

Au regard du formulaire rempli, le projet a des impacts limités sur l'environnement, les quantités de remblais et déblais sont faibles, les eaux pluviales sont infiltrées et les rejets et déchets sont équivalents en quantité et qualité à la situation actuelle.

Par conséquent, le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Le présent dossier comporte deux annexes non obligatoires: - Annexe n°7 : "Description des mesures visant à diminuer la dispersion des germes pathogènes durant les travaux" - Annexe n°8 : "Évolutions du volume d'activité hospitalière dû au projet BAUREALS" - Annexe n°9 : "Courrier adressé à M. le Préfet informant des procédures de consultations des services administratifs en cours"

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Lyon

le,

- 8 MARS 2021

Signature

Le Directeur Général



